

CONCOURS D'ORGUE

de la ville de Paris

17
26
septembre
2007

Jacques Taddei
direction artistique

RÈGLEMENT | RULES

renseignements et inscriptions

ACDA
3, rue des couronnes
75020 Paris – France
Tél.: + 33 1 40 33 45 35
Fax: + 33 1 40 33 45 38
orgue@civp.com
www.civp.com

Article 1

La sixième édition du Concours d'orgue se déroulera à Paris, du 17 au 26 septembre 2007, dans le cadre des Concours internationaux de la Ville de Paris.

Ce Concours est une production de l'Association pour la Création et la Diffusion Artistique (ACDA).

Article 2

Ce Concours est ouvert aux organistes de toutes nationalités, nés après le 17 septembre 1972. Il se déroulera dans différentes églises parisiennes, ainsi qu'au Conservatoire national de région de Paris avec un programme établi en fonction des instruments dont les lieux sont dotés. Ce Concours comporte deux disciplines : interprétation et improvisation. Un même candidat peut concourir dans les deux disciplines.

Article 3**GRAND PRIX**

Grand Prix de la Ville de Paris (interprétation)

8 000 €

**Deuxième Prix
Prix de l'Académie
des Beaux-Arts**

5 000 €

Troisième Prix

3 000 €

**Premier Prix
(improvisation)**

4 000 €

**Prix pour la meilleure
interprétation de
l'œuvre de Thierry
Esaïch, offert par
la Sacem**

2 000 €

Prix du jeune soliste

2 000 €

Les lauréats bénéficieront d'engagements qui seront précisés ultérieurement (consulter le site : www.civp.com).

Article 4**JURY**

- * Le Jury sera composé de personnalités internationales.
- * Le Jury délibérera à l'issue de chaque épreuve selon des modalités portées préalablement à la connaissance de chaque juré. En cas d'égalité, la voix du président sera prépondérante.
- * Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.
- * Le Grand Prix de la Ville de Paris (interprétation) et le Premier Prix (improvisation) ne pourront pas être partagés ; le Deuxième Prix (interprétation) ne pourra être partagé qu'en cas de non-attribution du Grand Prix de la Ville de Paris.
- * Le Jury a la possibilité de décerner des mentions.
- * Le Jury ne pourra décerner une récompense qu'aux candidats ayant été admis à la deuxième épreuve.
- * Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 5**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

Pour être admis au Concours, les candidats devront envoyer un dossier complet d'inscription à l'adresse du Concours au plus tard le 17 mai 2007 (cachet de la poste faisant foi) comprenant les documents suivants :

- * une exécution musicale réalisée à l'initiative du

candidat avec mention des nom et prénom du candidat, enregistrée de préférence sur CD. *L'enregistrement ne devra comporter que l'exécution du programme demandé et ne devra faire l'objet d'aucun montage.*

- * une notice décrivant la composition du ou des instruments ayant servi à la réalisation de l'enregistrement,
- * le bulletin d'inscription dûment et lisiblement complété, daté et signé,
- * une photocopie de carte d'identité ou de passeport, ou toute pièce officielle en tenant lieu,
- * un curriculum vitæ rédigé en français ou en anglais (maximum deux pages dactylographiées) mentionnant les établissements des études musicales, les principaux professeurs, les récompenses obtenues, la situation professionnelle,
- * une photographie couleur récente de format 3,5 x 4,5 centimètres minimum avec mention des nom et prénom au verso,
- * le règlement ou un document attestant le paiement des frais de dossier (**cf article 6**).

Étant donné les aléas des courriers postaux, le candidat signalera par e-mail (orgue@civp.com) la date de l'envoi de son dossier.

Les enregistrements seront restitués aux candidats qui en feront la demande.

Article 6**FRAIS
DE DOSSIER**

Les frais de dossier sont fixés à 25€ et doivent être impérativement envoyés en même temps que l'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Les

candidats devront envoyer cette somme nette de tous frais annexes de paiement.

Modalités de paiement, portant le nom du candidat :

- ✘ par chèque français libellé à l'ordre d'ACDA en euros
- ✘ par chèque établi par une banque étrangère, tiré sur une banque française, libellé à l'ordre d'ACDA et rédigé en euros
- ✘ par mandat postal international à l'attention d'ACDA en euros
- ✘ en espèces en euros

Article 7

■■■■ DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés à 40€. Les candidats sélectionnés devront payer les droits d'inscription au moment du tirage au sort selon des modalités qui leur seront précisées ultérieurement.

Article 8

■■■■ ACCEPTATION

La Direction du Concours est seule habilitée à décider de l'admission des candidats après examen des dossiers. La liste des candidats acceptés à l'issue de l'épreuve de pré-sélection qui sera jugée par un jury spécifique, sera publiée sur le site internet www.civp.com le lundi 18 juin 2007. Des courriers électroniques individuels seront également adressés aux candidats.

Article 9

■■■■ TIRAGE AU SORT

Les candidats joueront dans un ordre fixé par un tirage au sort qui aura lieu le lundi 17 septembre 2007. Ils devront être

personnellement et impérativement présents à cette occasion. Il y aura un deuxième tirage au sort pour l'épreuve finale.

Article 10

■■■■ RÉPÉTITIONS

Avant chaque épreuve, les candidats auront droit à une répétition sur l'instrument. Les dates et heures de ces répétitions seront fixées par la Direction du Concours.

Article 11

■■■■ ÉPREUVES

Le Concours comprendra deux épreuves et une finale pour la catégorie interprétation et une épreuve et une finale pour la catégorie improvisation. Pour les deux premières épreuves, les candidats pourront jouer les œuvres dans l'ordre de leur choix. Les candidats désirant changer leur choix de répertoire devront en avvertir la Direction du Concours par courrier électronique ou par courrier postal au plus tard le vendredi 17 août 2007.

L'épreuve finale aura lieu le 24 septembre à l'Église Saint-Roch, le 25 septembre à l'Église de la Trinité, et le 26 septembre à la Basilique Sainte-Clotilde, avec la participation de l'Orchestre symphonique du Conservatoire national de région de Paris, sous la direction de Pierre-Michel Durand.

Un descriptif des orgues utilisés pour les différentes épreuves (interprétation et improvisation) sera envoyé aux candidats.

L'usage des partitions est

autorisé à tous les niveaux d'épreuves. Aucune photocopie ne sera admise pour les œuvres éditées. Pour les orgues n'étant pas équipés d'un combinateur, ou en cas de défaillance de celui-ci, un assistant sera mis à disposition des candidats par la Direction du Concours.

Un tourneur de pages désigné assistera les candidats à l'exclusion de tout autre.

Toutes les épreuves seront publiques.

Article 12

■■■■ CONCERT DES LAURÉATS

Un concert, auquel participeront certains lauréats choisis par le Jury, sera donné le mercredi 26 septembre 2007.

Article 13

■■■■ SÉJOUR

La Direction du Concours pourra se charger de l'organisation de l'hébergement, dans des conditions de logement universitaire (chambre simple ou *twin*) ou chez un particulier, pour les candidats ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne qui en feront la demande sur le bulletin d'inscription.

La Direction du Concours prendra en charge les frais d'hébergement des candidats – ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne – ayant passé avec succès la première épreuve pour la durée que nécessitent leurs épreuves. Dans ce cas, les candidats recevront une allocation journalière de 37€.

Article 14**VISA**

Les candidats ayant besoin d'un visa pour participer au Concours sont priés de s'en occuper personnellement. Les candidats devant présenter une lettre d'invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande auprès de la Direction du Concours.

Article 15

Les différentes épreuves et le concert des lauréats pourront être enregistrés, radiodiffusés ou télévisés sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une quelconque rétribution financière.

Article 16

Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation pure et simple du règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.

**PRÉSÉLECTION
ENREGISTRÉE
PRESELECTION
RECORDING**

**INTERPRÉTATION
& IMPROVISATION**

Maurice Duruflé

Scherzo op. 2

ou | or

Toccata, Suite op. 5

ou | or

Jehan Alain

Scherzo, extrait de la Suite

*Scherzo, extract from
the Suite*

ou | or

2^e Fantaisie

et | and

J. S. Bach

1^{er} mouvement d'une

des six *Sonates en trio*

1st movement of one

of the six *Trio Sonata*

et pour les candidats
improvisateurs :
une improvisation
libre (circa 5')
and for the improvisation
contestants: a free
improvisation (circa 5')

INTERPRÉTATION

**PREMIÈRE ÉPREUVE
FIRST ROUND**

**CONSERVATOIRE NATIONAL
DE RÉGION DE PARIS**

J. S. Bach

1^{er} et 2^e mouvements

1st and 2nd movements

ou | or

2^e et 3^e mouvements

d'une des six *Sonates en trio*

2nd and 3rd movements

of one of the six *Trio Sonata*

et | and

**Alexandre-Pierre-
François Boëly**

Fantaisie et Fugue en si bémol majeur

extrait des 12 pièces op. 18

Fantaisie et Fugue in B flat

major, extract from

the 12 pieces op. 18

ou | or

Camille Saint-Saëns

Prélude et fugue n°2

en si majeur op. 99

Prélude et fugue n°2

in B major, op. 99

ou | or

Eugène Gigout

Scherzo en mi majeur

extrait des dix pièces

Scherzo in E major,

extract from ten pieces

**DEUXIÈME ÉPREUVE
SECOND ROUND**

ÉGLISE**SAINT-LOUIS-EN-L'ISLE****1 | Nicolai Bruhns**

Præludium en mi mineur

(Le grand)

Præludium in E minor

(The great)

ou | or

Dietrich Buxtehude

Præludium Bux WV 146

en fa dièse mineur

Præludium Bux WV 146

in F sharp minor

2 | Felix Mendelssohn

un des trois *Préludes et fugues*

(op. 37)

one of the three *Préludes*

et fugues (op. 37)

ÉGLISE**SAINT-FRANÇOIS-XAVIER****Maurice Duruflé**

ou | or

Jehan Alain

œuvre choisie pour la

présélection enregistrée

work chosen for the

preselection recording

et | and

Louis Vierne

Un mouvement dans

les symphonies 2 ou 3

One movement in

symphonies 2 or 3

ou | or

Charles-Marie Widor

Un mouvement dans

les symphonies 9 ou 10

One movement in

symphonies 9 or 10

BULLETIN D'INSCRIPTION
APPLICATION FORM

concours internationaux de la ville de Paris

concours d'orgue 2007

À ENVOYER AVANT LE 17 MAI 2007
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

TO BE SENT NO LATER THAN
17 MAY 2007
(POSTMARK DATE VALIDATES)

À REMPLIR EN LETTRES CAPITALES | TO BE COMPLETED IN BLOCK CAPITAL LETTERS

MADAME | MRS MADEMOISELLE | MISS MS MONSIEUR | MR

NOM | FAMILY OR LAST NAME

PRÉNOM | FIRST NAME

NATIONALITÉ | NATIONALITY

DATE DE NAISSANCE | DATE OF BIRTH

LIEU DE NAISSANCE | PLACE OF BIRTH

ADRESSE | ADDRESS

TÉL. | TEL.

FAX

PORTABLE | MOBILE

E-MAIL

SITE INTERNET | WEBSITE ADDRESS

LANGUES PARLÉES | LANGUAGES SPOKEN

>>>>>>



JE DEMANDE À ÊTRE INSCRIT (E) AU CONCOURS D'ORGUE 2007

I WISH TO APPLY FOR THE 2007 ORGAN COMPETITION

- INTERPRÉTATION
- IMPROVISATION
- INTERPRÉTATION & IMPROVISATION

ŒUVRES CHOISIES

WORKS CHOSEN

MENTIONNER LES COMPOSITEURS ET LES TITRES DES ŒUVRES CHOISIES

PLEASE MENTION THE COMPOSERS AND THE TITLES OF THE WORKS CHOSEN

ENREGISTREMENT DE PRÉSÉLECTION | PRESELECTION RECORDING

ŒUVRE CHOISIE | PIECE CHOSEN

J. S. Bach : Sonate en trio | TRIO SONATA N°

PREMIÈRE ÉPREUVE - INTERPRÉTATION | FIRST ROUND - INTERPRETATION

CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION DE PARIS / CNR

J. S. Bach : Sonate en trio | TRIO SONATA N°

ŒUVRE CHOISIE | PIECE CHOSEN

DEUXIÈME ÉPREUVE - INTERPRÉTATION | SECOND ROUND - INTERPRETATION

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ÎLE

ŒUVRE CHOISIE | PIECE CHOSEN

Félix Mendelssohn : Prélude et fugue en | IN

ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

COMPOSITEUR ET ŒUVRE CHOISIS | COMPOSER AND PIECE CHOSEN

PRÉCISER LE MOUVEMENT CHOISI | PLEASE STATE SELECTED MOVEMENT

ÉPREUVE FINALE - INTERPRÉTATION | FINAL ROUND - INTERPRETATION

ÉGLISE SAINT-ROCH

ŒUVRES CHOISIES | PIECES CHOSEN

1.

2.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ

Olivier Messiaen

N.B. Pour les deux premières épreuves, les candidats pourront jouer les œuvres dans l'ordre de leur choix. Les candidats désirant changer leur choix de répertoire devront en avvertir la direction du concours par courrier électronique ou par courrier postal au plus tard le vendredi 17 août 2007.

N.B. For the first two rounds, contestants may choose the order of works to be played. Candidates wishing to change their order of repertoire must advise the Competition Organisers in writing by e-mail or by post not later than Friday, 17 August 2007.

>>> TSVP >>>

>>>>>>

LOGEMENT
ACCOMMODATION

Je m'occuperai personnellement de mon logement.
I will personally take care of my accommodation.

Je désire profiter des facilités de logement prévues par la direction du concours, dans des conditions d'hébergement universitaire, sous réserve des disponibilités.
I would like to benefit from the university accommodations made available by the Organizing Committee, subject to availabilities.

par ordre de préférence | In order of preference

- chambre simple | Single room
- chambre *twin* | Twin room
- chez un particulier | With a family

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, en accepte toutes les clauses et demande à être inscrit(e) au concours d'orgue 2007.
I declare that I have read the rules, accept all the conditions and wish to enter the 2007 Organ Competition.

MODE DE PAIEMENT
METHOD OF PAYMENT

- espèces | Cash
- chèque | Cheque
- mandat | Order

DATE

SIGNATURE

DOSSIER COMPLET À ENVOYER À | Complete application to be sent to
ACDA - CONCOURS D'ORGUE
3, RUE DES COURONNES
75020 PARIS - FRANCE



ou | or

Marcel Dupré

Un des *Trois Préludes et Fugues*

opus 7

One of the *Trois Préludes et Fugues* opus 7

**BASILIQUE
SAINTE-CLOTILDE**

Thierry Escaich

œuvre pour orgue et percussions (maximum 10') (composée pour le Concours)

Piece for organ and percussion instruments (maximum 10') (composed for the Competition)

La partition de l'œuvre de Thierry Escaich sera remise aux candidats un mois et demi avant le début des épreuves.

Cette œuvre ne pourra en aucun cas être exécutée publiquement avant cette épreuve du Concours.

The score of Thierry Escaich's new piece will be sent to contestants one month and a half before the Competition starts. It is strictly forbidden to play this piece publicly before this Competition round starts.

et | and

Jean Langlais

Méditations et acclamations de la suite médiévale (Salabert)

**ÉPREUVE FINALE
FINAL ROUND**



**ÉGLISE
SAINT-ROCH**

Louis-Claude Daquin
Noël en duo sur les jeux d'anches sans tremblant

ou | or

Claude Balbastre

Noël « Joseph est bien marié »

1^{er} livre | 1st book

et | and

Jean-François

Couperin : un des deux
Offertoire sur les grands jeux

one of the two *Offertoire sur les grands jeux*

ou | or

Nicolas de Grigny

Offertoire sur les grands jeux de la messe

**ÉGLISE
DE LA TRINITÉ**

Olivier Messiaen

Deux ou trois pièces extraites d'une même œuvre. Durée max. : 20'

Two or three pieces from a same work.

Max. duration: 20'

**BASILIQUE
SAINTE-CLOTILDE**

Richard Dubugnon

Arcanes concertants (sans les cadences) *Concerto pour orgue, orchestre et percussion, op.38* (Leduc)

Arcanes concertants (without cadenza) *Concerto pour orgue, orchestre et percussion, op.38* (Leduc)

et | and

César Franck

un des trois chorals
one of the three chorals

IMPROVISATION

**PREMIÈRE ÉPREUVE
FIRST ROUND**



**BASILIQUE
SAINTE-CLOTILDE**

Thierry Escaich

œuvre pour orgue et percussions (maximum 10') (composée pour le Concours)

Piece for organ and percussion instruments (maximum 10') (composed for the Competition)

La partition de l'œuvre de Thierry Escaich sera remise aux candidats un mois et demi avant le début des épreuves.

Cette œuvre ne pourra en aucun cas être exécutée publiquement avant cette épreuve du Concours.

The score of Thierry Escaich's new piece will be sent to contestants one month and a half before the Competition starts. It is strictly forbidden to play this piece publicly before this Competition round starts.

et | and

Jean Langlais

Méditations et acclamations de la suite médiévale (Salabert)

**ÉGLISE
SAINT-ETIENNE-DU-MONT**

12 - 15'

Improvisation d'une « Suite française » (langage libre) sur un thème grégorien
Improvisation of a « Suite française » (free language) on a Gregorian thema

ou | or

Improvisation d'un choral varié : thème harmonisé et cinq variations sur un choral donné

Improvisation of a choral variation: harmonized theme and five variations on a given choral

**ÉPREUVE FINALE
FINAL ROUND**



**BASILIQUE
SAINTE-CLOTILDE**

Improvisation sur un thème littéraire ou musical communiqué avant l'épreuve
Improvisation on a literary or music text given before the round.

Richard Dubugnon

Arcanes concertants
Concerto pour orgue, orchestre et percussion (mouvements 2, 3 et 4) avec les cadences improvisées

Arcanes concertants
Concerto pour orgue, orchestre et percussion (movements 2, 3 and 4) with improvised cadenza

Article 1

The sixth Organ Competition will take place in Paris from 17 September to 26 September 2007, as part of the "Concours internationaux de la Ville de Paris".

The Competition is organised by the ACDA (Association pour la Création et la Diffusion Artistique).

Article 2

The Contest is open to pianists of all nationalities born after 17 September 1972. It will take place in different churches in Paris, as well as in the "Conservatoire national de région de Paris" with a programme drawn up according to the instrument of each competition site.

The Contest includes two categories: interpretation and improvisation. Contestants may compete in both categories.

Article 3

■■■■ PRIZES

Grand Prix de la Ville de Paris (interpretation)

8 000 €

Second Prize Prix de l'Académie des Beaux-Arts

5 000 €

Third Prize

3 000 €

First Prize (improvisation)

4 000 €

The Sacem Prize for the best performance of Thierry Escaich's work

2 000 €

Prize for the young soloist

2 000 €

Prize-winners will be called upon for further performances; details are to be posted in due course (on www.civp.com).

Article 4

■■■■ JURY

* The Jury will be comprised of international personalities.

* Following each round including the final, the Jury shall deliberate according to modalities previously known by each member of the Jury. In the event of a tie, the Jury Chairman holds the casting vote.

* The Jury reserves the right not to award every prize.

* The "Grand Prix de la Ville de Paris" (interpretation) and the First Prize (improvisation) cannot be shared.

The Second Prize (interpretation) can only be shared if the "Grand Prix de la Ville de Paris" is not awarded.

* The Jury may award special honours.

* The Jury may only award prizes to contestants who have reached the second round.

* The Jury's decision is final.

Article 5

■■■■ APPLICATION FORM

The applicants will have to mail a full application to the Organisers by **no later than 17 May 2007** by post (date on postmark), enclosing the following documents:

* a sound recording of the best possible quality made by the contestant with mention of both his family and first name, preferably on CD. *It will only contain the execution of the required programme and will not have undergone any editing.*

* the characteristics of the instrument(s) used for the recording

* application form, duly and legibly completed, dated and signed,

* photocopy of identity card or passport, or other equivalent official document,

* CV in French or English (no more than two typed pages) detailing music schools attended, major teachers, prizes obtained and current professional status,

* a recent colour photograph, minimum dimensions 3.5 x 4.5 cm, with mention of family name and first name at the back

* entry fee or proof of payment (**cf article 6**).

Given the hazards of postal mail, the applicant will send an e-mail (orgue@civp.com) to mention the mailing date of his application.

The recordings will be returned to the contestants upon request.

Article 6

■■■■ ADMINISTRATION FEE

The administration fee is 25 €, non-refundable, to be paid at the same time as registration. Contestants must send the sum in full - no extra costs are to be charged to the Organisers. Payment methods, with

mention of the applicant's name:

- * French cheque, made payable in Euros to ACDA
- * cheque from a foreign bank, drawn on a French bank, made payable in Euros to ACDA
- * international postal order, for the attention of ACDA in Euros
- * cash in Euros

Article 7

REGISTRATION FEE

The registration fee is 40 €, to be paid by the selected contestants at the same time as the draw, details of which shall follow at a later stage.

Article 8

ACCEPTATION

The Competition Organisers alone are entitled to decide on the admission of contestants after consideration of the applications. The results of the pre-selection, judged by a specific jury, shall be posted on the website www.civp.com on Monday, 18 June 2007. Candidates will also receive notification by e-mail.

Article 9

DRAWING OF LOTS

A draw to determine the order of play is to take place on Monday 17 September 2007. Contestants must attend the draw. A second draw shall be held for the final round. All rounds are open to the public.

Article 10

REHEARSALS

Prior to each round, the contestants will have one rehearsal on the instrument. Dates and times of this rehearsal will be determined by the Competition Organisers.

Article 11

ROUNDS

The Competition will comprise two rounds and a final for the interpretation category and one round and a final for the improvisation category. For the first two rounds, contestants may choose the order of works to be played. Candidates wishing to change their order of repertoire must advise the Competition Organisers in writing by e-mail or by post not later than Friday, 17 August 2007.

The final rounds will take place in Saint-Roch's church on 24 September 2007, in Trinité's church on 25 September 2007 and in Sainte-Clotilde's Basilica on 26 September 2007, with the participation of the "Orchestre symphonique du Conservatoire national de région de Paris", conducted by Pierre-Michel Durand.

The characteristics of the organs used during the different rounds (interpretation and improvisation) will be sent to the contestants. The use of scores is allowed at all levels in both competitions. No photocopy will be authorized for published works.

For organs which are not equipped with memory combination action, or in the event of the failure of it, an assistant will be placed at the disposal of the contestants by the Competition Organisers. An appointed page-turner will assist the contestants to the exclusion of any other person. All rounds shall be open to public.

Article 12

PRIZE-WINNERS' CONCERT

A concert, featuring those prize-winners selected by the Jury, is to be held on Wednesday 26 September 2007.

Article 13

ACCOMMODATION

The Competition Organisers can arrange accommodation in university halls of residence (single or twin rooms) or with a family, for contestants living outside Paris and its vicinity. Contestants must request this on their registration form.

The Competition Organisers will pay accommodation costs during the Competition for contestants – living outside Paris and its vicinity – who successfully complete the first round for the period of the rounds in which they will have competed. They shall receive a daily allowance of 37€.

Article 14

VISAS

Contestants requiring a visa to take part in the Competition are requested to organise this themselves. If a letter of invitation is required for visa purposes, competitors may request this from the Competition Organisers.

Article 15

Contestants waive the right to remuneration from any recording, radio or television broadcast of competition rounds and prize-winner concerts.

Article 16

Participation in the competition implies contestants' full acceptance of the Rules. In the event of a dispute, only the French language version of these Rules is binding.

Le Concours remercie le Conservatoire national de région de Paris, l'Église Saint-Louis-en-l'Isle, l'Église Saint-François-Xavier, l'Église de la Trinité, l'Église Saint-Roch, la Basilique Sainte-Clotilde, l'Église Saint-Étienne-du-Mont, l'Académie des Beaux-Arts, le Fonds pour la Création Musicale et la Sacem pour leur collaboration.

concours d'orgue

LAURÉATS DES PRÉCÉDENTS CONCOURS

1995

GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION
Henri-Franck Beaupérin (France)
GRAND PRIX D'IMPROVISATION
Mattias Wager (Suède)

1997

GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION
János Pálúr (Hongrie)
GRAND PRIX D'IMPROVISATION
Frédéric Blanc (France)

1999

GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION
non décerné
2^E PRIX
László Deák (Hongrie)

GRAND PRIX D'IMPROVISATION
Hayo Boerema (Pays-Bas)

2002

GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION
non décerné
2^E PRIX
Vincent Grappy (France)

GRAND PRIX D'IMPROVISATION
non décerné
2^E PRIX
László Fassang (Hongrie)

2004

GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION
Ghislain Leroy (France)
2^E GRAND PRIX
Henry Fairs (Royaume-Uni)
GRAND PRIX D'IMPROVISATION
(DÉDIÉ À PIERRE COCHEREAU)
Noël Hazebroucq (France)

Le Concours d'orgue est membre de la Fédération Française des Concours de Musique.